

Plan de cours

CRI-3360 Stage et Atelier de rétroaction au stage (Cri 3360-1 et 3360-2)

Stage en milieu carcéral

Chargée de cours : Nathalie Beaulieu M. Sc. Criminologue

Disponibilités : après chaque cours / sur rendez-vous
nathalie.beaulieu.5@umontreal.ca

1. *Descripteur du cours*

Stage: Expérience pratique dans un des secteurs d'intervention.

Atelier de rétroaction 1 et 2: Supervision en petits groupes. L'actualisation des connaissances théoriques dans la pratique. Réflexion sur les habiletés personnelles et professionnelles. L'intervention dans une perspective globale.

2. *Objectifs du cours*

Ce cours vise à fournir à l'étudiant l'opportunité d'acquérir une identité et une compétence à titre de futur professionnel en criminologie en :

- a. Facilitant une intégration de la pratique vécue dans le milieu de stage et des connaissances acquises à l'École de criminologie.
- b. Faisant ressortir sa façon d'intervenir et le rationnel qui sous-tend ses interventions auprès des personnes, des groupes, de la communauté et des institutions sociales qu'il côtoie lors de son stage.
- c. Favorisant une prise de conscience de ses motivations, ses valeurs et ses sentiments, de ses besoins et ses ressources, de ses forces et ses limites ainsi que de ses intérêts et ses aspirations en tant qu'intervenant professionnel.
- d. L'amenant à prendre une distance critique face aux enjeux cliniques, communautaires, socio-politiques, professionnels et administratifs propres à son milieu de stage.

Plus spécifiquement, les ateliers de rétroaction de stage visent à ce que l'étudiant :

- a. Reconnaisse divers enjeux soulevés aux plans personnel et professionnel à travers une première expérience d'interaction avec la clientèle.
- b. Développe ses capacités et sa discipline d'auto-observation et de réflexion critique, tant sur le plan individuel que professionnel.
- c. Développe son jugement professionnel face aux interventions réalisées.
- d. Connaisse les orientations gouvernementales, lois, règlements, protocoles et préconisations qui s'appliquent dans le milieu de stage.
- e. Améliore ses capacités de communication orale et écrite dans le milieu de stage, notamment avec les publics desservis et les partenaires professionnels.
- f. Apprenne à travailler en collaboration avec différents acteurs (le superviseur, les autres employés du milieu de stage, les professeurs, etc.) en respectant une éthique de travail et en

portant un regard critique sur leurs actions et leurs décisions, tout en tenant compte de son mandat, son rôle et ses capacités.

Développe un esprit critique par rapport aux interventions cliniques, psychosociales, communautaires ou les travaux de recherches réalisés dans le milieu de stage.

Soit capable de mieux saisir les enjeux et débats cliniques, communautaires, sociopolitiques, professionnels et administratifs propres au milieu de stage.

3. Modalités pédagogiques

1- Stages pratiques

a) Le stage

Le stage est la principale activité de cette session. Il dure 75 jours et se déroule habituellement du mardi au jeudi entre le début septembre d'une année et la mi-mars de l'année suivante. Il a pour but de permettre à l'étudiant de s'engager dans des démarches d'actualisation et de développement de son savoir, savoir-faire et savoir-être. L'étudiant est supervisé dans le milieu de stage par un superviseur terrain. Celui-ci veille à accompagner l'étudiant dans son développement professionnel, tout en lui faisant prendre conscience des opportunités et contraintes particulières au milieu dans lequel il fait son stage.

Le stagiaire doit respecter l'horaire établi par le milieu de stage et défini dans le contrat pédagogique. Le stagiaire prend les congés déterminés par le milieu dans lequel il effectue son stage et non pas les congés prévus par le calendrier universitaire.

À mi-stage, une rencontre est effectuée (sur place ou en visioconférence) par la professeure titulaire de l'étudiant pour faire le point sur le cheminement de l'étudiant. Une deuxième rencontre a lieu à la fin du stage pour évaluer la performance de l'étudiant. Les évaluations mi-stage et de fin de stage se font conjointement (étudiant, superviseur et professeure) à l'aide de la grille d'évaluation du stage qui se trouve dans le cahier du stagiaire. La note est accordée par la professeure et compte pour 70% de la notation totale du volet « stages pratiques ».

b) Le cahier de bord (facultatif)

Le cahier de bord a plusieurs fonctions. Il sert tout d'abord à recueillir des notes d'observation sur le milieu de stage. On l'utilise aussi pour se remémorer ses activités quotidiennes en stage. Enfin, on s'en sert pour y colliger ses réflexions sur ce qu'on voit, ce qu'on fait ou ce qu'on ressent lors de son stage. Pour ceux qui en font l'usage, c'est un outil précieux qui facilite la préparation des ateliers de rétroaction ainsi que des rapports mi et fin de stage.

2- Rétroaction de stage

a) L'atelier de rétroaction de stage

Les ateliers de rétroaction de stage ont pour but d'amener le groupe à faire une mise en commun de ses connaissances, ses expériences et ses réflexions sur différents sujets concernant les stages en milieu carcéral. Différentes formules de travail sont utilisées, notamment des échanges sur le vécu dans le milieu de stage ou de thèmes liés au stage, discussions à partir des présentations de cas faites par les étudiants ou suite aux lectures demandées et mises en situation.

L'étudiant est considéré comme étant le pivot du fonctionnement de l'atelier. La professeure a pour rôle de faciliter l'exploration et la compréhension du sujet de discussion. La participation aux ateliers de rétroaction de stage est évaluée en fonction des critères décrits plus bas. Elle compte pour 25% de la note attribuée au volet « rétroaction de stage ».

b) Les lectures demandées, s'il y a lieu

Elles portent directement sur des thèmes vus en atelier. Elles ont pour but de compléter et/ou d'approfondir ceux-ci. La professeure apportera des précisions quant à l'ordre des lectures à faire, s'il y a lieu.

c) Les rencontres individuelles (facultatif)

Au besoin, elles permettent à l'étudiant de ventiler sur son expérience de stage

4. Rôles

L'étudiant

Il est le principal responsable de l'élaboration de ses objectifs de stage et de leur actualisation. Il en va de même des questionnements théoriques, professionnels et personnels qui découlent de son stage.

Le superviseur terrain

En collaboration avec le professeur et à partir du vécu sur le terrain, il a à susciter, supporter et accompagner le développement des capacités théoriques, professionnelles et personnelles de l'étudiant tout en lui faisant prendre conscience des opportunités et des contraintes particulières du milieu dans lequel il fait son stage.

L'enseignant

Il a la responsabilité de situer les activités de réalisation du stage et de l'atelier de rétroaction de stage dans le cadre de la démarche de formation pratique envisagée par l'École de criminologie. Avec l'aide du superviseur terrain, il a à susciter, supporter et accompagner la démarche de développement de l'étudiant aux plans théorique, professionnel et personnel.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

1- Stages pratiques

a) Ventilation de la note

Outils d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Stage	70 %	15 mars 2024
2. Rapport mi-stage	10 %	8 décembre 2023
3. Rapport fin de stage	20 %	29 mars 2024

b) Modalités d'évaluation

1. Stage pratique (70%)

La grille d'évaluation contenue dans le cahier du stagiaire et les discussions avec la (les) personnes assurant la supervision du stage et la personne en stage servent à noter la performance en stage de cette dernière.

2. Rapports mi-stage (10%) et fin de stage (20%)

Le propos doit être à la fois organisé (respect rubriques, présentation structurée), complet et pertinent. Une pénalité maximale de 10 % sera appliquée pour la qualité du français et de la syntaxe selon la grille suivante :

4 fautes et moins = 0
 5 à 9 fautes = - 2,5%
 10 à 15 fautes = - 5%
 16 fautes et plus = - 10%

Présentation des rapports :

a) Le rapport mi-stage (10%)

Le rapport mi-stage est un document écrit qui a pour fonction de permettre à l'étudiant de faire état de son cheminement jusqu'au mi-stage, de qualifier la somme de ses acquis et d'exposer un certain nombre de ses réflexions. Il est développé selon les différentes rubriques indiquées à ce propos dans le cahier du stagiaire. Il compte de 5 à 10 pages.

Il est évalué à l'aide des critères d'évaluation des rapports que l'on retrouve un peu plus haut. Les aspects critiques doivent faire valoir tant les points positifs que problématiques ; ils doivent aussi mettre en valeur la pertinence des améliorations proposées. Le rapport mi-stage est noté par la professeure titulaire et compte pour 10% de la note totale du volet « stages pratiques ».

b) Le rapport fin de stage (20%)

Le rapport fin de stage est un document écrit qui fournit à l'étudiant l'occasion de porter une appréciation sur l'atteinte de ses objectifs de stage. Il cherche également à l'amener à qualifier, en termes de forces et de faiblesses, sa performance dans le milieu de stage. Enfin, il vise à lui donner l'opportunité de prendre une distance critique par rapport à son milieu de stage et sa formation. Il est développé selon les différentes rubriques indiquées à ce propos dans le cahier du stagiaire. Il compte de 15 à 20 pages.

Il est évalué à l'aide des critères d'évaluation des rapports que l'on retrouve un peu plus haut. On s'attend notamment à ce que l'étudiant y fasse des liens étroits avec le contenu de son premier travail de la session préparatoire au stage. Les aspects critiques doivent enfin faire valoir tant les points positifs que problématiques ; ils doivent aussi mettre en valeur la pertinence des améliorations proposées. Le rapport fin de stage est noté par la professeure titulaire et compte pour 20% de la note totale du volet « stages pratiques ».

2- Rétroaction de stage

a) Ventilation de la note

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Participation lors des ateliers	25 %	29 mars 2024
2. Évaluation clinique d'un cas	25 %	10 novembre 2023
3. Présentation de cas	40 %	Jour de la présentation orale
4. Fiche-synthèse	10 %	Jour de la présentation orale

b) Modalités d'évaluation

1. Présence et participation à l'atelier de rétroaction de stage et aux exercices en classe (25%)

- **Présence** : Assiduité et ponctualité
- **Contribution** : Qualité de la préparation, qualité des interventions verbales (soulève des questions

- pertinentes, émet des opinions et soumet des hypothèses), partage des connaissances et d'expériences
- **Attitude** : Démontre du respect envers les autres participants, démontre de la tolérance aux différences, respecte la confidentialité, manifeste une préoccupation éthique et manifeste de l'autocritique
 - **Écoute** : Manifeste une écoute active des autres participants.
 - **Interaction** : Questionne, reçoit les critiques et y réagit positivement, met en commun les idées et manifeste un effort pour faire avancer le travail du groupe
 -

Présence	Assiduité et ponctualité
<i>Contribution</i>	Qualité de la préparation
	Qualité des interventions verbales
	Pertinence des questions
	Qualité de l'émission d'opinions et d'hypothèses
	Qualité du partage des connaissances et d'expériences
<i>Attitude</i>	Respect des autres
	Tolérance des différences
	Respect de la confidentialité
	Respect de l'éthique
<i>Écoute</i>	Autocritique
	Écoute active
<i>Interaction</i>	Questionnements
	Accueil de la critique
	Mise en commun des idées
	Efforts visant l'avancement du travail du groupe

2. Présentation de cas orale (40%)

La présentation orale d'ensemble et individuelle se doit d'être originale, bien structurée, complète et pertinente. Il s'agit d'une note d'équipe. Toutefois, une personne qui ne participerait pas pourrait se voir attribuer une note différente que ses coéquipiers. Le PowerPoint de la présentation sera partagé avec les étudiants et une fiche-synthèse leur sera remis.

3. Travaux écrits (étude de cas , fiche synthèse)

Le propos doit être à la fois organisé (respect rubriques, présentation structurée), complet et pertinent. Une pénalité maximale de 10 % sera appliquée pour la qualité du français et de la syntaxe selon la grille suivante :

- 4 fautes et moins = 0
- 5 à 9 fautes = - 2,5%
- 10 à 15 fautes = - 5%
- 16 fautes et plus = - 10%

a) L'évaluation clinique d'un cas (individuel) (25%)

Ce travail écrit a pour objectif d'évaluer la capacité de l'étudiant à bien cerner la problématique d'une personne contrevenante et à proposer des pistes d'action pertinentes dans ce cas. Il sera évalué sur l'organisation et la synthèse des idées présentées, la qualité et la profondeur de la réflexion ainsi que sur l'analyse. Le texte relatif à ce cas sera remis à l'étudiant en temps opportun. L'étudiant doit produire ici une évaluation et un plan d'intervention (objectifs et moyens envisagés) dans un texte de 3-5 pages. La date de remise de ce travail est le

Afin d'orienter davantage l'étudiant, il s'agira de répondre aux questions suivantes :

- Identifiez les facteurs de risque (statiques et dynamiques) ainsi que les éléments pertinents liés au cycle de délinquance. L'hypothèse de compréhension (impression clinique) doit s'appuyer sur des considérations théoriques reconnues en criminologie.
- Déterminez les facteurs de protection qui pourraient avoir une incidence sur le risque de récidive et donc, sur le potentiel de réinsertion sociale. L'étudiant doit émettre une opinion sur le risque de récidive et de la dangerosité du contrevenant. Ces éléments doivent également s'appuyer sur des cadres théoriques criminologiques.
- Enfin, un plan d'intervention doit être élaboré incluant des objectifs spécifiques et les moyens qui pourraient être envisagés.

Ce travail est évalué à l'aide des critères d'évaluation des travaux que l'on retrouve un peu plus haut. Ce travail compte pour 25% de la note totale attribuée au volet « rétroaction de stage ».

b) La présentation orale en équipe incluant une fiche synthèse (50%)

La présentation orale est faite en équipe de 2 ou 3. Elle vise à élargir les champs de connaissance et de questionnement des participants à l'atelier. Il s'agit d'une présentation dynamique d'une durée maximale de 45 minutes qui porte sur une problématique de la clientèle délinquante. Cette présentation qui doit être illustrée par un ou deux cas concret(s) retrouvé dans le milieu de stage. Elle doit chercher à susciter l'échange entre les participants car les présentateurs auront aussi à animer une discussion de groupe d'une durée d'environ 15 minutes après leur présentation. Cette dernière compte pour 40% de la note attribuée au volet « rétroaction de stage ». Le Powerpoint de la présentation sera partagé avec les étudiants de la classe.

Critères d'évaluation :

- Explication de la problématique (historique, définition, épidémiologie, etc.), recherche (qualité et profondeur) et cadre théorique (pertinence, qualité du contenu, capacité de synthèse) : 10 points
- Liens entre la théorie et la pratique, liens avec le stage, présentation à l'aide d'un cas concret (analyse, plan d'intervention, pronostic) : 10 points
- Pertinence, rigueur, structure et cohérence dans la réflexion, articulation des idées, bonne terminologie : 10 points
- Qualité et originalité de la présentation orale, visuelle, technique, intérêt soulevé : 5 points
- Animation de la discussion, capacité à susciter l'échange, qualité des réponses : 5 points

Fiche-synthèse (10%)

Chaque présentation orale doit être accompagnée d'une fiche-synthèse (1-2 pages) qui sera remise à l'enseignante ainsi qu'aux étudiants de la classe le jour de la présentation en atelier. La fiche-synthèse doit résumer les éléments les plus pertinents à retenir de la problématique présentée. Elle se doit d'être à la fois structurée, complète et captivante. La fiche-synthèse compte pour 10% de la note attribuée au volet «

rétroaction de stage ».

Critères d'évaluation pour la fiche-synthèse :

- Pertinence et synthèse de l'information : 6 points
- Qualité et originalité de la présentation de la fiche-synthèse : 4 points

Un calendrier des présentations orales sera établi et déposé sur Studium en temps opportun.

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Calendrier des rencontres de l'automne 2023

A noter que les dates et le contenu pourraient être modifiés

Mardi le 5 septembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Début du stage
Cours # 1 : Vendredi le 8 septembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et adoption du plan de cours et planification de la session • Présentation des divers milieux de stage et discussion autour des premiers jours de stage
Cours # 2 : Vendredi le 15 septembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan hebdomadaire • L'éthique professionnelle en milieu de travail • Les limites personnelles
Cours #3 : Vendredi le 29 septembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan • Discussion concernant la présentation orale (Hiver 2024)
Cours #4 : Vendredi le 13 octobre 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan • Réalités Autochtones (invités à confirmer) • Dépôt d'une étude de cas sur Studium
Vendredi le 20 octobre 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Semaine de lecture : Il n'y a pas de cours mais vous devez être en stage comme à l'habitude
Cours #5 Vendredi le 27 octobre 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan • Choix du thème, de l'équipe pour présentation orale • La place des victimes au sein de la justice
Cours #6 Vendredi le 10 novembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan • Remise de l'étude de cas • L'importance du partenariat
Cours #7 Vendredi le 24 novembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan • Début des visites mi-stage • Discussions / questions en lien avec le rapport mi-stage
Cours #8 Vendredi le 8 décembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan des premiers mois de stage
Vendredi 15 décembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Fin des visites de mi-stage et Remise du rapport mi-stage

Calendrier des rencontres de l'hiver 2024

Cours #9 : Vendredi le 12 janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan • Retour sur les études de cas
Cours #10 : Vendredi le 26 janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan • Présentation 1 • Clientèle féminine et enjeux carcéraux
Cours #11 : Vendredi le 9 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan • Présentation 2

	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux vaut prévenir que mourir : Semaine de la prévention du suicide • Début des visites de fin de stage et discussion en lien avec le rapport fin de stage
Cours #12 : Vendredi le 23 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan • Présentation 3 • Sécurité versus réinsertion sociale
Vendredi le 1 ^{er} mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Semaine de lecture : Il n'y a pas de cours mais vous devez être en stage comme à l'habitude
Cours # 13 Vendredi le 15 mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation 4 • Bilan général
Vendredi le 22 mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Remise du rapport de fin de stage (copie papier)

Lectures obligatoires

- Chartes des droits et libertés
- Mission du Service correctionnel du Canada et du Service correctionnel du Québec
- Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (fédéral)
- Loi sur le système correctionnel du Québec et Règlement sur la libération conditionnel (provincial)
- Code de déontologie de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec
- Règlement sur les dossiers, les bureaux et la cessation d'exercice des criminologues de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec
- Référentiel de compétences des criminologues – Ordre professionnel des criminologues du Québec
- Cahier du stagiaire

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme : <https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Loi sur les droits d'auteur et l'enregistrement des cours

Le Bureau des affaires juridiques de l'Université signale que les cours sont protégés par la loi sur les droits d'auteur. En conséquence, les étudiants qui désirent effectuer l'enregistrement audio d'un cours doivent pour ce faire, en demander l'autorisation au professeur ou au chargé de cours concerné. Le professeur ou le chargé de cours peut accepter ou refuser que son cours soit enregistré. L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps, et pourront faire l'objet de sanctions.

Compte tenu de la nature sensible des contenus, l'enregistrement ou la diffusion est strictement interdite et passible de sanctions.

3. *Règlement des études de premier cycle*

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique: <https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

4. *Révision de l'évaluation (article 9.5)*

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole et formulaire de demande de r%C3%A9vision de notes %C3%80 ENVOYER.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole%20et%20formulaire%20de%20demande%20de%20r%C3%A9vision%20de%20notes%20-%20ENVOYER.pdf)

5. *Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)*

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

6. *Justification d'une absence (article 9.9)*

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

7. *Plagiat et fraude (article 9.10)*

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

DOCUMENTS ET RESSOURCES DOCUMENTAIRES:

- Documents distribués en classe ou accessibles sur Studium